

Sud TRAVAIL
AFFAIRES
SOCIALES

12, bd de Bonne Nouvelle 75010 PARIS
tel : 01 44 79 31 65, 69 Fax : 01 44 79 31 72
site Internet : www.sud-travail-affaires-sociales.org
site intranet : www.intracom.travail.gouv.fr
syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr

Octobre 2009

N° 51

tout va mieux

résister

Taxer les accidentés du travail et protéger les riches avec le bouclier fiscal, privatiser La Poste contre la volonté populaire pour ouvrir à la concurrence le marché du courrier, pousser au suicide les travailleurs de France Télécom ou de Renault par des conditions de travail inhumaines, créer les DIRECCTE pour mettre notre administration au service des entreprises et des profits... c'est partout le même visage de la barbarie libérale.

Comme dans les films de science-fiction, deux mondes distincts se superposent : celui du discours et celui des faits. L'Etat nous dit au JT qu'il se soucie de France Télécom et de ses salariés ? Mais l'Etat-actionnaire, au lieu de mettre de l'ordre chez lui, demande à un corps de contrôle un « état des lieux » et des remontées hebdomadaires... On nous assure que La Poste va seulement changer de statut et non être privatisée ? Mais chacun se souvient des mensonges du président de la république à propos de GDF, et sait que la privatisation sera pour la prochaine législature. Un arriviste élu président fait au petit peuple l'éloge du travail et du mérite ? Il fait en même temps désigner son fils étudiant sans diplômes à la tête d'un établissement public...

Le libéralisme triomphant au ministère du travail, c'est aussi au quotidien le management par les chiffres, les pressions pour remplir cap-sitere, les menaces pour amener les agents en réunion, la tenue des entretiens professionnels bêtes et dégradants.

L'histoire jugera les inspireurs des réformes libérales comme elle a déjà condamné les bouchers privatiseurs de France Télécom. En attendant, ne laissons pas leurs tristes sicaires continuer de détruire nos valeurs, le sens de notre travail, nos vies. Chaque jour, opposons à leur bêtise et à leur autoritarisme l'esprit de résistance.

« Le mot résister doit toujours se conjuguer au présent » (Lucie Aubrac)

L'UMP VEUT TAXER LES INDEMNITÉS
POUR ACCIDENT DU TRAVAIL



Ils nous ont quittés en 2009

Yves CALVEZ, DRTEFP d'Ile-de-France, est devenu IGAS. Dans un émouvant message d'adieu du 2 octobre 2009, il laisse s'épancher son cœur de haut fonctionnaire de l'Etat et néanmoins homme : « *C'est en effet le cœur serré que je vous quitte dans cette période délicate et j'ai un sentiment de tâche inachevée.* » Il veut sans doute faire allusion aux suppressions de parts de prime, aux trentièmes de salaire qu'il demandait récemment à la DAGEMO de retirer aux agents qui boycottent ses réunions de service débiles. « *Je ne pars pas inquiet, car je puis vous assurer que le préfigurateur DIRECCTE pressenti fait l'unanimité en sa faveur.* » Comprendre : lui aussi aura le cœur serré quand il vous serrera la corde autour du cou. Il pleurera sans doute en vous voyant faire la queue de la soupe populaire.

Nota bene : pour la soupe populaire, se rendre au Père Lachaise, le soir à partir de 17h (porte centrale).

Ils arrivent en 2009

Xavier DARCOS succède à Brice « *quand y en a un, ça va, c'est quand y en a plusieurs qu'il y a des problèmes* » Hortefeux. Pour autant, les auvergnats ne s'attendent à aucun relâchement dans la politique de chartérisation.

Dans un communiqué datant du 2 septembre dernier, le nouveau ministre « *rend hommage* » aux collègues assassinés à Saussignac en rappelant le travail considérable effectué par les agents de l'inspection du travail et surtout, leur participation « *de façon décisive à limiter la progression du nombre de conflits liés au travail* ». Il est vrai qu'un contrôleur du travail coûte moins cher qu'un bataillon de CRS, le discernement en plus...

ECHOS DES REGIONS

Nord

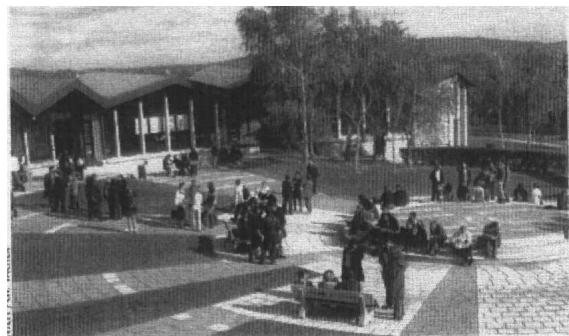
Victoire syndicale dans le Nord avec l'abandon par le préfet de son absurde projet de regroupement DIRECCTE + DREAL, qui incluait le déménagement de la DDTEFP de Lille et de la DRTEFP. L'idée géniale était de mettre les agents par trois ou quatre dans des bureaux plus petits (le ratio de 12 m² par agent), pour un loyer plus cher !!! C'était une illustration de l'efficacité accrue de l'Etat grâce à la réforme et à la LOLF.

La sous-préfecture de tous les dangers

De Jean-Jacques Narayaninsamy, sous-préfet de La Châtre (Indre), ex-secrétaire général de l'INTEFP : « *J'avais deux cents personnes sous mon autorité, je gérais une population de jeunes avec un personnel plutôt âgé (...)* J'ai développé une politique de management proche de celle d'une entreprise pour un service public. » Mais de quoi parlait ce bon Jean-Jacques ? De l'INTEFP ? Non, en vérité, d'un précédent job d'énarque, quand il dirigeait le bureau du service national de Valenciennes. Avec ce genre de méthodes, pas étonnant que le service national ait pris fin. Le seul regret de Jean-Jacques : ne pas avoir eu le temps de couler l'INT.

La vocation de Néron

André Cano (encore directeur de l'INTEFP), dans *Service Public, le magazine de la fonction publique* (Avril 2009), nous déclare, drapé de sa toge, que les ressources propres de l'institut « *devront atteindre 1,2 million d'euros, contre 0,5 actuellement (...)* Pour y parvenir, nous serons amenés à vendre des formations dans la fonction publique à d'autres organismes, voire à des entreprises... » Le secteur privé mérite-t-il vraiment de goûter au savoir-faire de l'INT en matière de formation ? Quant à l'INT, pourra-t-elle se relever de cette corruption de ses missions ? Et André Cano, jouera-t-il de la lyre en regardant le navire sombrer ?



L'INTEFP : en bas des tours en béton, des jeunes désœuvrés.

SUICIDES D'AGENTS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

« COURAGE FUYONS !!! »

En juin 2008, Alice L..., Inspectrice du Travail au SDITEPSA de Meuse, a brutalement choisi de nous quitter.

Que nous l'ayons connue ou non, sa disparition nous a forcément conduits à nous questionner sur l'impact de l'exercice de son métier sur sa décision.

Sans intention malsaine, sans voyeurisme ou envie de récupération d'un sujet sensible, nous avons souhaité pouvoir engager le dialogue avec l'administration sur ce qui pouvait, dans le cadre du fonctionnement et de l'organisation de nos services, participer à favoriser un tel geste.

Au terme de plus d'un an de renvois, d'un sordide jeu de ping-pong entre instances, la réponse de l'administration qui vient de nous parvenir est à la hauteur du dialogue social dans ce ministère : **« vous n'êtes pas concernés !!! ».**

Pas concernés, donc, les membres du CHS ministériel ? Eux qui, le 18 décembre 2008, ont interpellé le DAGEMO sur ce tragique événement, pour au final s'entendre expliquer sans honte que les discussions sur des problèmes de ce type, des cas particuliers, isolés, relèvent de la compétence des CHS régionaux. **Faut-il traduire cette fin de non-recevoir par un « revenez donc me voir lorsque le nombre de suicidé-e-s sera suffisamment conséquent pour que ce soit traité comme un problème national » ???**

Pas concernés, non plus, les membres du CHS régional de Lorraine ? Ce sont pourtant eux qui, à l'invite du DAGEMO, ont saisi le DR Lorraine d'une demande de CHS extraordinaire sur le sujet. Ils auront eu l'insigne honneur de batailler avec le DR et sa clique pendant plusieurs heures pour finalement se résigner à voter le recours à un expert pour les aider dans leur démarche.

Dans l'histoire, il y en a bien un qui ne paraît pas concerné, ni intéressé, ni même touché, c'est le DAGEMO, qui finit par écrire tout récemment en réponse à la demande d'expertise du CHS de Lorraine, qu'il n'est pas question de nommer un expert, puisqu'au moment des faits Alice L... relevait de la tutelle du ministère de l'Agriculture. Et ce, même si aucune instance du ministère de l'Agriculture n'a jamais évoqué ce

cas, même si cet être humain avait été formé à l'INTEFP comme les autres membres du corps de l'Inspection du Travail.

Circulez y'a rien à voir, la fusion n'y change rien !!!

Il ne sera donc pas possible d'évoquer les difficultés que peuvent connaître les agents dans leur première affectation. Pourtant, entre la prise de poste et la charge cognitive importante qu'elle implique, la découverte de la façon de travailler des nouveaux collègues, les circuits hiérarchiques propres à chaque département, on ne peut pas raisonnablement penser qu'il n'y a rien à en dire.

Il ne sera donc pas possible d'obtenir que l'administration fasse un examen attentif de la 1^{ère} affectation des IT à leur sortie de l'INT, qu'elle remette en cause sa décision de n'accepter aucune mutation avant un délai de 2 ans dans le poste.

Il ne sera donc pas possible d'évoquer le sentiment d'isolement que les agents peuvent connaître, après le travail, lorsque leur affectation se trouve à plusieurs centaines de kilomètres de leur famille.

Il ne sera donc pas possible de discuter sereinement de tout ça pour faire un état des lieux des conditions de travail des agents d'un ministère qui est pourtant en première ligne lorsque des événements semblables se produisent dans le privé.

Il est pourtant impératif qu'un tel débat s'engage. Nous ne pouvons rester attentistes, ne pas sembler concernés jusqu'au moment où un drame se produit.

Il est parfaitement clair que l'administration ne veut rien faire, et accumule les « poncepilateries ».

Au mépris des agents et des instances, nulle part, à aucun moment et pour des prétextes fallacieux l'administration n'aura accepté d'en parler.

Gageons qu'un jour elle devra quand même répondre de sa responsabilité !!!

Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs (Cocteau)

La collègue compétente pour le siège social de France Télécom a été mise à contribution par la DGT et le DD de Paris pour diligenter une enquête nationale sur les conditions de travail au sein de la société.

Le Ministre et son bras droit Combrexelle brassent beaucoup d'air pour feindre d'être préoccupés du problème, eux qui sont à la pointe du travailler plus pour souffrir plus, eux qui ont pour objectif de brader les droits des travailleurs dans l'entreprise comme nous avons pu le constater encore récemment avec la loi sur le travail du dimanche.

L'inspectrice du travail se sert tout simplement du code du travail et propose donc que le directeur départemental fasse une mise en demeure sur la base de l'article R.4721-1:

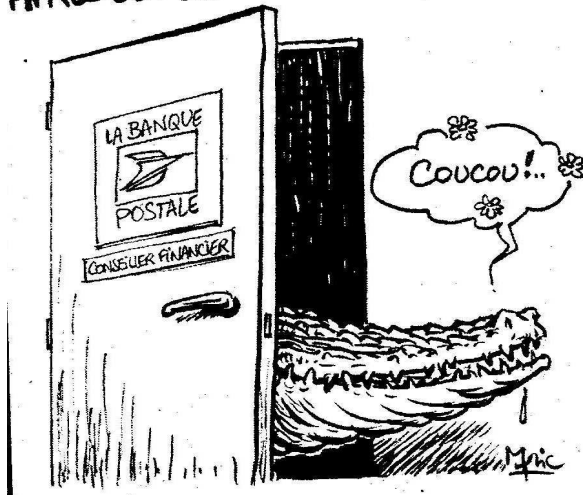
« La mise en demeure du directeur départemental du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle, prévue au 2° de l'article [L. 4721-1](#), peut être adressée à l'employeur lorsque la situation dangereuse créant un risque professionnel trouve son origine, notamment :
1° Dans les conditions d'organisation du travail ou d'aménagement du poste de travail »

Et là, bizarrement, ça coince, ça bloque, ça paralyse, ça obstrue.

Le directeur départemental grand défenseur des travailleurs, porte drapeau de l'inspection du travail, ancien villermiste flamboyant hésite (c'est l'âge ? Les responsabilités qui l'accablent ? La charge de travail découlant des retraits de part de primes des agents parisiens mobilisés ?) et finalement refuse. Manque de chance pour le DD, à peine a-t-il opposé ce refus, qu'un nouveau suicide avait lieu...

SUD revendique que cette mise en demeure du DD soit confiée aux agents de contrôle. Outre le gain de temps et d'efficacité, cela permettrait surtout aux DD de moins souffrir...

APRÈS EDF, GDF ET FRANCE-TELECOM...



NO SEX IN T. A.

Nous avons attaqué, au nom de l'égalité professionnelle hommes- femmes, plusieurs listes d'aptitude de contrôleur en inspecteur du travail : les hommes y étaient beaucoup mieux promus que les femmes. Celles-ci représentent 73% des promouvables et seulement 48% des promus.

Comme d'habitude, le tribunal ne s'est pas embarrassé de tels calculs. Il a remis en cause la note de service du 12 août 2005 par laquelle le ministère sollicite les directeurs régionaux pour les propositions de promotion : « l'administration exige des contrôleurs du travail susceptibles d'être recrutés comme inspecteurs du travail sur le fondement de l'article 4)b) précité un engagement de mobilité signé ; que l'adjonction de ce critère qui n'est prévu par aucun texte, a eu pour effet de créer une discrimination illégale entre les contrôleurs ; que dès lors le syndicat requérant (c'est nous !) est fondé à demander pour ce motif, l'annulation de la liste d'aptitude attaquée. »

Qu'à cela ne tienne, concernant la discrimination, nous avons saisi la HALDE.

En clair : de nombreux contrôleurs n'ont donc pas été proposés sur le seul critère (illégal) du défaut de mobilité...

Mais l'administration est obstinée et veut faire le tri parmi le très grand nombre des CT promouvables. Ainsi, dans sa nouvelle circulaire du 9.10.09, elle invente de nouveaux critères éliminatoires ne reposant sur aucun texte : « Dans vos propositions, il conviendra de tenir compte non seulement des qualités professionnelles de l'agent dans son poste actuel et de son aptitude à occuper un emploi d'un niveau supérieur mais également de la diversité de son parcours professionnel depuis son accès au corps des contrôleurs du travail, sans omettre les fonctions de tuteur, maître de stage ou formateur qu'il aura éventuellement assurées. »

Précision : La liste d'aptitude a été annulée mais sans que cela produise d'effet puisque nous n'avons pas attaqué les arrêtés individuels de nominations.

Sur quels critères l'administration se fondera-t-elle à l'avenir ? Vainqueur de courses en sacs ? Détenteur du plus gros nœud papillon ? Meilleur score au Démineur ?

Pétition

Signez et faites signer l'appel de la Fondation Copernic

« Travailler tue en toute impunité : pour combien de temps encore ? »

www.fondation-copernic.org

Le beau métier que voilà !

C'est ce qu'ont dû penser les impétrants fonctionnaires en voyant la photo d'un contrôleur encravaté, le portable rivé à l'oreille, sur un chantier... dans une plaquette de publicité diffusée en masse par le ministère pour inciter les jeunes à passer le concours de contrôleur... Nous conseillerons donc vivement aux futurs candidats de se présenter devant le jury en costume-cravate avec un casque. Succès garanti.



Et pour la petite histoire, on rappellera que les agents de contrôle n'ont été dotés de portable qu'à la suite de l'assassinat de nos deux collègues de l'agriculture... afin d'appeler la police en cas d'obstacle.

Rubrique Tourisme et Loisirs

Depuis septembre 2009, l'INTEFP organise sa 30ème « session nationale » (ça en jette) sur le thème : « Gouvernance et pratiques d'avenir au sein des entreprises et des territoires ». Du lourd, du très lourd. Et si vous n'étiez pas au courant, pour les 29 premières sessions, c'est normal : c'est pas pour les gueux. Le public visé : chefs d'entreprises, DRH, responsables syndicaux, cadres de l'administration, élus et journalistes. Pour sa peine, tout ce beau monde ira conduire ses travaux une semaine en Andalousie, et une semaine en Ecosse. Tous les frais de transport et d'hébergement sont pris en charge par l'INTEFP, dont le budget est si serré, comme chacun sait. Hélas, toute médaille a son revers et nos durs travailleurs devront passer au total trois semaines à Marcy-l'Etoile. Nous attendons avec impatience la liste des valeureux participants à ce voyage organisé prêts à payer si cher de leur personne de si brefs séjours andalous et écossais. ...

LA PANTOMIME DES CLOWNS

Les agents en section ont eu le plaisir de recevoir la note du 2 octobre 2009 rédigée par notre ministre et adressée à M. COMBREXELLE au sujet de France Télécom.

Que pense M. Darcos de toute cette histoire ? Dans le désordre, qu'il s'agit d'une « période délicate pour les salariés comme pour l'entreprise », amalgame fumeux visant à mettre sur le même plan la victime et le bourreau : DARCOS est-il une nouvelle victime d'Alzheimer ou se fait-il le chantre du fatalisme social ?

Et après...

Après, c'est le meilleur.

Le Ministre demande aux agents de... contrôler ? de faire des mises en demeure ? de rédiger des PV ?

Non.

Tout ça c'est dépassé.

Trop inefficace sans doute.

Non, il faut que nous fassions « un état des lieux » (ça déchire, hein ?)

Un...

Etat...

Des...

Lieux...

Et là on imagine le patron de France Télécom, se cachant dans une grotte tel un Oussama Ben Laden sorti de Polytechnique, tremblant à l'idée de se faire choper par l'Inspection du Travail en train de faire un état des lieux « des mesures d'urgence » mises en oeuvre « pour permettre à l'entreprise France Télécom de retrouver la sérénité nécessaire à l'exercice de son activité ».

Faut-il en rire, faut-il en pleurer ? Nous hésitons encore à l'heure actuelle.

En tout cas, cette note nous permet tout de même de faire deux constats :

-D'une part que dans un dossier dont le Ministère a l'air de se soucier, il s'agit uniquement de faire de l'affichage.

-D'autre part, qu'il suffit que les médias sans doute en manque d'histoire scabreuse agitent très fort une tragédie dénoncée depuis des années pour que ce même Ministère intervienne (même si cette intervention est ridicule) alors que depuis des années le travail tue sans que cela semble le déranger.

Faut-il rappeler qu'en 2006, on pouvait comptabiliser 537 décès suite à des accidents de travail ? Qu'on estime à 400 par an le nombre de suicides liés au travail ? Qu'un ouvrier a dix fois plus de risque de mourir du cancer avant 65 ans qu'un cadre supérieur ?

Face à ce fléau, que répond notre Ministère par ses attaques continues contre l'Inspection du Travail, son effectif, ses missions et ses moyens ?

Qu'ils crèvent.

Inédit : Pour lutter contre la grippe A, le préfet des Vosges a besoin de fonctionnaires !

Depuis le temps qu'on entend dire qu'il y a trop de fonctionnaires et que ces derniers assistent à des plans sociaux déguisés pour faire fondre les effectifs de la fonction publique, on a peine à croire à la note du préfet des Vosges qui appelle tous les fonctionnaires, y compris dans nos services, à du volontariat pour rendre possible la déclinaison départementale du plan national de vaccination contre la grippe A.

En effet, il demande à ses directeurs d'appeler leurs agents à travailler bénévolement hors de leurs heures de travail, ils ne vont quand même pas lâcher leurs postes alors qu'on les paye !

On a besoin de tout le monde : du personnel infirmier, du personnel d'accueil, du personnel administratif. Ca s'appelle pas avoir besoin d'un service public tout simplement ? Il suffit qu'une grippe déclarée un peu méchante pointe le bout de son nez et la haute administration énarque s'aperçoit qu'il n'y aura pas assez d'agents pour y répondre. On espère que ce préfet s'en est plaint à son gouvernement patron avant d'appeler au volontariat.

Car lui et ses collègues auraient bien raison de se plaindre de la baisse des effectifs.

En 2009 déjà 30 600 fonctionnaires partis en retraite n'ont pas été remplacés.

En 2010, faut faire mieux (logique d'objectifs oblige) 33 754 postes seront supprimés.

Il n'y a pas assez de monde pour faire tourner la boutique en temps normal alors à la moindre crise la politique du gouvernement ne tient pas du tout la route.

Et le DD des Vosges, tout bien obéissant transmet cette demande à ses agents. Sans honte, il leur demande un effort supplémentaire alors qu'on prévoit de supprimer l'année prochaine 364 postes au ministère du travail.

Cette grippe à peine installée montre les limites de la politique ultra-libérale. Pour assurer la santé publique il faut un service public et celui-ci a besoin de personnels pour exister.

